LA PUCE

PUblication du Comité d'Etablissement d'IBM Montpellier

le petit journal qui démange

www.cemop.org

Numéro 155 - mensuel - novembre 2007

IBM IBM IBM

«Boat People» à destination d'AT&T ?

Le 2 octobre, le management apprend au personnel "reseaux" qu'il va être transféré chez AT&T. Forte mobilisation contre ce projet.

Début 2007, D. Chaffraix est nommé PDG d'IBM France. Financier et pragmatique, il annule brutalement le Plan de Sauvegarde des Emplois (PSE) engagé par F. Gri. Il estime qu'il peut obtenir autant de départs que prévu sans y ajouter les contraintes qu'impose un PSE.

C'est donc dans ce contexte de financiarisation accrue de la politique d'IBM qu'intervient la signature de l'accord de vente de l'activité réseau (NSD) d'IBM à AT&T. Fidèle à sa logique d'économie et peu sensible au Code du Travail, notre PDG décide de brader à moindre coût le personnel. Décrétant que l'activité "réseaux" vendue est autonome, la direction impose le transfert du personnel selon les conditions de l'article L.122-12 du Code du Travail. En théorie cet article est censé protéger l'intégralité du statut des salariés "vendus" à une autre société. Mais un tel transfert n'est possible que si l'entité transférée est économiquement autonome et viable une fois décrochée de l'entreprise cédante. Autrement dit, si les conditions de pérennité sont garanties, l'emplo--yeur peut transférer le personnel concerné sans les contraintes d'un PSE : reclassements, formations, etc. En revanche, le salarié qui refuse le transfert ne respecte pas son contrat de travail et encourt le licenciement à ses torts. En réalité, bon nombre de ces opérations de transfert par L.122-12 ne sont pas pérennes et masquent la sous traitance de suppressions d'em-plois. Tel est le choix de la direction d'IBM peu scrupuleuse du devenir de ses salariés.

AT&T géant US, nain en France

AT&T, dont la maison mère se situe au Texas, emploie plus de 300 000 salariés à travers le monde. Géant des services de télécommunications aux USA, AT&T n'a qu'une présence marginale en France et en Europe par rapport aux opérateurs historiques euro -péens (France Telecom, Deutsche Telekom,...) . En France, AT&T ne compte que 148 salariés dont la plupart se situent en région parisienne.

L'opération envisagée vise 84 salariés d'IBM France essentiellement repartis sur Paris, La Gaude et Aubière. Cinq sont concernés à Montpellier. D'après le dossier remis aux comités : « *il va résulter de ce contrat de sous traitance et d'externalisation un transfert de l'entière activité service "réseaux" d'IBM France à AT&T France...* ». De plus, l'avenant n'est conclu que pour une durée de 5 ans, ce qui rend plus qu'aléatoire la notion de pérennité !

Le personnel concerné est convaincu que l'activité transférée ne dispose d'aucune autonomie et que la direction les embarque dans un "boat people". En effet, les effectifs d'AT&T ont diminués de moitié au cours des trois dernières années, avec quatre plans sociaux et licenciements à la clé. De plus, sur le plan économique, IBM France ne peut engager ses propres clients à poursuivre leur activité avec AT&T, ils peuvent préférer d'autres opérateurs beaucoup mieux implantés en Europe.

300 manifestants contre ce plan

L'inquiétude et les réactions du personnel et des syndicats ne se sont pas faites attendre. Le 24 octobre, jour de l'information officielle du CCE, des manifestations ont eu lieu

En bref

Permanence juridique au C.E. : changement de salle !

Tous les vendredis de **10H00 à 13H00,**
sans rendez-vous.

Salle de réunion au fond à gauche aprés l'infirmerie
(suivre le fléchage)

Les wafers n'iront plus au rebus, mais au soleil.
IBM annonce avoir développé un procédé de recyclage de ces tranches de silicium destinées à fabriquer des puces électroniques.Ce procédé permettra de les réutiliser dans l'industrie des panneaux solaires. D'après les estimations, chaque année près de 3millions de ces tranches finissent en déchets, leur recyclage représenterait un potentiel de 13,5 mégawatts d'énergie solaire.

Démission ou départ contraint ? Le PDG d'IBM Italie a démissionné. Il avait dû faire face au mécontentement du personnel suite à la mise en place de mesures visant à réduire leurs revenus. Les manifestations devant les sites IBM et la grève virtuelle dans Second Life (une première largement commentée par les médias) ont eu une image négative pour IBM Italie. Il fallait bien un responsable !

Image également peu reluisante pour IBM France en cette fin d'année. Le thème de la souffrance au travail au sein de la compagnie est repris par de nombreux médias, les méthodes de management étant particulièrement visées. Le silence de la direction sur le sujet et assourdissant !

Le chef de file du patronat pour les négociations avec les syndicats a été démis de ses fonctions. Il s'agissait de D. Gautier-Sauvignac, patron de l'UIMM pris la main (pleine) dans le sac de la caisse noire de la métallurgie. Il a donc fallu le remplacer et c'est Cathy Kopp qui va diriger la délégation patronale. Bien connue à IBM puisqu'elle a été notre PDG, il faut se rappeler qu'avant d'occuper ce poste elle a été DRH et que c'est elle qui, fin 1994, avait demandé par lettre recommandée à tous les employés de la compagnie d'accepter une diminution de leur salaire de 7,7 %. Les négociations avec le patronat s'annoncent plutôt difficiles.

La confédération syndicale internationale (CSI) a publié en septembre son rapport

dans tous les sites concernés. Entre La Gaude ,Paris, Aubière, et Montpellier ce sont près de 300 personnes qui ont manifesté pour s'opposer au transfert dans ce « boat people ». Ce ne sont pas seulement les salariés «NSD» qui ont réagi mais d'autres se sont joints au mouvement par solidarité. Bon nombre ont pris conscience que du jour au lendemain, chacun d'entre nous peut être victime d'un transfert abusif par L.122-12. Fort de son expérience sur un projet identique lors de la cession de l'activité «Embedded PowerPC» à AMCC (voir encadré), le personnel de La Gaude a massivement réagi. Près de 200 salariés (29 sont NSD) ont manifesté bruyamment leur opposition aux conditions de cette externalisation.

Code du travail pas respecté

Préalablement à toute décision, la direction est tenue d'informer et de consulter le CCE et les CE concernés. A cette fin, elle doit communiquer aux élus toutes les informations utiles sur la justification économique et les conséquences sociales de son projet. Elle ne peut arrêter sa décision qu'à l'issue de la consultation, c'est-à-dire après que les comités aient formulé des avis motivés sur l'opération envisagée. En prenant la décision de transfert avant la consultation, la direction a commis un délit d'entrave que le CCE et les CE n'ont pas manqué de relever. De plus, ces derniers ont respectivement mandaté leur secrétaire pour s'opposer, si nécessaire par voie de justice, au transfert de l'activité selon les conditions du L.122-12. Mais au delà des procédures, il est certain que c'est la mobilisation et la solidarité des salariés au sein d'IBM qui contraindra la direction à revenir sur sa décision.
Il serait invraisemblable qu'une entreprise de près de 10 000 personnes se déclare incapable de reclasser 84 de ses salariés. D'autant plus que, dans le même temps, 200 départs en retraites sont prévus et que de nombreux CDD, stagiaires, intérimaires et sous traitants occupent des postes de travail permanents !
A suivre... ❑

Retour sur la session de l'activité « Embedded PowerPC » à AMCC.

Cette opération conduite en 2004 présente des similitudes avec le transfert de la NSD chez AT&T. Malgré l'unanimité des avis négatifs (syndicats et experts) et l'opposition du personnel concerné, la direction maintient le transfert selon le L.122-12. La justice est saisie. Dans un premier temps, le juge des référés (procédure de l'évidence et de l'urgence) considère que les emplois ne sont pas menacés (ils sont censés être protégés par le L.122-12 !). Il rejette alors la demande visant à suspendre le transfert du personnel jusqu'a ce que le juge du fond ait statué. La direction "éjecte" alors le personnel chez AMCC. L'affaire est renvoyée sur le fond. Le 8 mars 2005, le TGI de Grasse annule la décision de transfert d'IBM (jugement confirmé par la cour d'appel d'Aix en Provence le 08/12/05) au motif de risques importants de licenciement pour les salariés transférés. Ils sont alors réintégrés à IBM La Gaude et ils se battent aujourd'hui aux cotés de leurs collègues NSD ! ❑

En bref En bref En bref

annuel sur les violations des droits syndicaux dans le monde. Il est alarmant : 144 personnes ont été assassinées en 2006 en raison de leurs activités syndicales (contre 115 en 2005). Le nombre de meurtres augmente nettement en Amérique latine, en Asie et en Afrique. D'autre part, la CSI indique que les syndicats restent prohibés aux Emirats arabes unis ou en Arabie saoudite. Les modifications législatives supprimant ou réduisant les droits des salariés dans les pays développés et démocratiques préoccupent aussi la CSI.

compte rendus C.E./C.C.E octobre *en bref*

CE : 26 octobre 2007

1. VOLUMES ET CHARGE :

Projet industriel ISC 2008 :
Ce projet de sous-traitance d'opérations réalisées jusque là par des services de production (shipping/export, audit des machines en retour, magasins) prend du retard par rapport au calendrier initial. Le choix du prestataire reprenant l'activité shipping/export aurait dû se faire en août.

2. EFFECTIFS / EMPLOI :

Effectifs de l'établissement : Fin septembre, il y avait dans l'établissement 955 CDI (271 non cadres et 684 cadres), 153 CDD (101 non cadres et 52 cadres), 17 contrats d'apprentissage et 246 sous traitants (dont 104 Geodis et 47 Elyo).
Parmi les effectifs CDI, 429 personnes sont rattachées au manufacturing (ISC), et 526 aux autres entités.

Mises à la retraite à l'initiative de l'employeur : Depuis le début de l'année, 48 personnes (32 ISC, 1 GTS, 6 ITD, 9 S&D) ont été mises à la retraite.

3. CONDITIONS DE TRAVAIL :

Crèche interentreprises du Millénaire :
Fin 2007, une crèche interentreprises va s'ouvrir au Millénaire. Malgré l'avis favorable du C.E. et le nombre de salariés de l'établissement intéressés par cette offre, la direction a décidé de ne pas réserver de places dans cette crèche. Les motifs invoqués sont :
❍ le coût (2000 € par place et par an après aides et déductions fiscales)
❍ la durée d'engagement de 4 ans (condition pour que l'entreprise bénéficie des aides et déductions fiscales)
❍ les incertitudes sur la qualité des prestations fournies par cette structure (prestataire nouveau dans la région).

4. ARRIERE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT :

Suite à l'arrêt de la Cour de Cassation confirmant la décision prise par la Cour d'Appel de Toulouse, les élus ont voté à l'unanimité la résolution suivante
Les élus au comité d'établissement IBM Montpellier mandatent J.P. Faveraud pour que le cabinet « Bonnet Maury et Associés » termine l'expertise votée en juin 2006 et suspendue suite au pourvoi en Cassation de la direction. Cette expertise doit :
❍ *identifier et valider les dépenses de fonctionnement annuelles du C.E. depuis 1994 (date à partir de laquelle toutes les archives comptables sont disponibles),*
❍ *estimer le montant des dépenses de fonctionnement du C.E. pour les années 1983 à 1996.*
Cette expertise a pour but de réaffecter, aussi précisément que possible, sur le budget des activités sociales et culturelles les sommes prélevées pour le fonctionnement du C.E. lorsque la direction ne versait pas à ce dernier le budget de fonctionnement qui lui était dû.

CCE : 24 octobre 2007

PROJET "BLUE SKY" : TRANSFERT CHEZ AT&T DE L'ACTIVITE ET DU PERSONNEL RESEAUX IBM.

Trois motions ont été adoptées à l'unanimité par les élus :
1. Suite à l'annonce le 02/10/07 de l'accord signé entre AT&T et IBM, le personnel concerné a été convoqué et informé que l'activité et le personnel allaient être transférés chez AT&T.
En omettant de se conformer à l'article L432-1 du code du travail qui impose d'informer et de consulter le CCE préalablement à toute prise de décision affectant les effectifs et le périmètre des activités de l'entreprise, la Direction commet une entrave au bon fonctionnement du CCE.
Le CCE mandate son secrétaire élu pour faire constater cette infraction par la justice.
2. Le CCE mandate son secrétaire élu pour missionner le cabinet Sécafi Alpha afin d'analyser les conséquences économiques et sociales du projet Blue Sky.
Il demande que soit analysées particulièrement les conditions d'applicabilité de l'article L122-12 et l'étude des alternatives possibles
3. Le Comité Central d'Entreprise IBM France est convoqué ce jour à une réunion ayant pour ordre du jour « Information en vue de consultation sur le projet de cession de l'activité NS Delivery à la société AT&T ».
Il faut noter que ce projet vient s'ajouter à différents projets de transferts effectués dans le passé, l'utilisation de l'article L122-12 du code du travail n'étant pas aux yeux du CCE un mode normal de gestion du personnel.
Le CCE, détectant de fortes différence entre l'analyse économique présentée dans les documents fournis par la Direction et son analyse propre, ...
... les élus considèrent qu'en l'état la démonstration n'a pas été faite des conditions d'applicabilité de l'article L.122-12 du Code du Travail dans le cadre de la procédure d'information en vue de consultation, et que celle-ci se trouve à ce jour totalement irrégulière.
Le secrétaire du CCE ayant été mandaté pour missionner le cabinet d'expertise SECAFI ALPHA, les conclusions que fournira l'Expert suite à sa mission permettront de déterminer si IBM peut ou non procéder au transfert des salariés concernés au visa de cette disposition du Code du Travail.
Le CCE décide en conséquence de saisir le Juge et désigne d'ores et déjà son Secrétaire élu pour ester en justice :
Pour demander au juge du référé de suspendre tout transfert dans l'attente de la décision du juge sur le fond qui statuera quant à l'applicabilité des dispositions de l'article L.122-12 alinéa 2 du Code du Travail.
Il désigne pour diligenter les procédures en référé et au fond, le cabinet GRUMBACH & Associés, qui rendra compte au CCE de ses diligences.

rendez-Vous

L'EQUIPE DU C.E.

HORAIRES PERMANENCE C.E. 9H30 -11H30 ET 12H15 -15H30

Sylvie Quentin-Bénard
✆ ext. 04 67 34 66 56 / ☎ 38 6656
sylquentin@wanadoo.fr

J.-Louis Raffy
médiathèque ✆ ext. 04 67 34 49 06 /☎ 38 4906
bureau : ✆ ext. 04 67 34 47 42 /☎ 38 4742
raffy@fr.ibm.com

✆ ext. 04 67 34 47 81 / ☎ 38 4781
lionel-doufils@fr.ibm.com
Lionel Doufils

✆ ext. 04 67 34 63 51 / ☎ 38 6351
sabine-salvador@fr.ibm.com
Sabine Salvador

INFO Théâtre

THÉATRES & CAFÉS THÉATRES DE MONTPELLIER

Le CE vous propose d'acquérir une carte nominative et annuelle donnant accès aux tarifs réduits directement aux guichets (**Prix CE : 4 €** / tarif collectivité : 5,38 €) pour les lieux suivants :

- Treize Vents,
- Pierre Tabard,
- Chai du Terral,
- Théatre d'O,
- La Cicrane,
- Kawa Théatre,
- La Grande Ourse

à Villeneuve les maguelone

- La Cigaliere (à Sérignan)

Le CE a passé un accord avec deux autres théâtres :

● **Grand Mélo :** *une CONTREMARQUE indiquant votre nombre d'ayants droit, à récupérer au CE, vous permet d'obtenir des places à tarif réduit au guichet.*
RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU :
04 67 55 65 36

● **Jean Vilar** *: se présenter au guichet avec son badge IBM. 2 places par représentation vous seront accordées au tarif réduit (à régler dans un délai de 7 jours maximum après réservation).*
RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU :
04 67 40 41 39

INFO Diverses

■ **Fête de Noël 2007 :**

● Arbre de Noël le samedi 15 décembre
Plaquette et Bons d'achats à récupérer chez Jean Louis.

● Concours de dessins
Remise des prix : mercredi 5 décembre.

Mediathèque (derniers achats)

DVD: Arthur et les minimoys, César, Fanny, Marius, Jeanne d'Arc, Le labyrinthe de Pan, Meurtre à Alcatraz, Papy fait de la résistance, Oui-Oui et la gomme enchantée.

CD :Manu Chao, Tekno 2007, Enigma, Hiripsime, Kidjo, Knopfler, Mc Solaar, Moussu T, Vanessa Paradis, Robin Cock, Bruce Springteen, Zazie... etc

BD, Romans, Romans policiers...

Série de BD Blueberry, Ground XO, Le bal des vipères, Mort aux cons, Sang Royal, Un roi sans lendemain, La trilogie noire, Mauvaise Langue.

Spécial gourmand

Chocolat de Marlieu :
livraison le jeudi 29/11
au CE à partir de 11h.

Chocolat Jeff de Bruges :
Livraison le jeudi 13/12
au CE à partir de 11h.

INFO Evasion

■ VOYAGES & LOCATIONS DE VACANCES 2007

Catalogues et tarifs préférentiels au C.E.

N O U V E A U !
Partenariat avec l'organisme MMV, spécialisé dans les séjours Alpes qui consent 10% de réduction en hôtel-clubs et 7% en résidence !

NUITÉES À RÉSERVER à la résidence Pierre et Vacances de Val d'Europe (Marne la Vallée) proche de Paris et d'**Eurodisney.** 69 € par nuit pour un F2 (4/5 personnes)
Location : 1 nuit mini / 7 nuits maxi
Navettes entre la résidence et Disneyland, la résidence et le RER.

VACANCES D'HIVER

Catalogues neige 2007-2008 disponibles au CE.
Pensez à réserver dès maintenant.

INFO Concerts-festivals

VARIÉTÉS AU ZÉNITH

CHARLES AZNAVOUR
Le 15 décembre
prix C.E. : de 60 à 80 €
(tarif réduit : de 64 à 84 €*)*

LE LIVRE DE LA JUNGLE
Le 16 décembre
prix C.E. : 15 €
(tarif réduit : 17 €*)*

CHOEUR ET BALLET DE L'ARMEE ROUGE
Le 5 mars
prix C.E. : 28 et 32 €
(tarif réduit : 32 € et 36 €*)*

BERNARD LAVILLIERS
Le 21 mai 2008
prix C.E. : 37,40
(tarif réduit : 41,40 €*)*

PATINOIRE VEGAPOLIS

MARY POPPINS
Le 11 décembre
prix C.E. : 17 €
(tarif réduit : 21 €*)*

MONTPELLIER DANSE
SAISON SEPT DEC -07
15 septembre - 18 decembre
Réservation en cours

BON A SAVOIR :

CHEQUES VACANCES :

Prochaine commande de Chèques-Vacances :
du 5 au 16 novembre 2007 (à retirer à partir du 10/12/07).

CHEQUES NON RETIRÉS :
Les chèques vacances commandés et non retirés trois mois après leur réception, seront renvoyés à l'ANCV à vos frais.

CHANGEMENT FAMILIAL...

...Naissance, adresse, téléphone, etc.,
merci de les communiquer à Sabine, par l'intermédiaire du site du CE : www.cemop.org
Les inactifs qui n'ont pas Internet peuvent les communiquer par courrier postal.

GITES EN CEVENNES

Locations ouvertes jusqu'au 6 janvier 2008

ABONNEMENTS SPORTIFS

saison 2007-08

■ **MHSC Football**
Tarif coll : de 38 € à 400 €
Abonnement couplé foot/rugby : 140 € et 250 €

■ **MHB Handball**
Tarif coll : 60 / 90 €

■ **MRC Rugby**
Tarif coll : de 95 à 640 €.
Pré-inscriptions chez J-Louis, choix des emplacements et règlements au siège.

CINEMA

CINÉMAS MONTPELLIER

Tarifs cinéma	C.E.	réduit
Gaumont	5,70 €	6,70 €
Cgr	4,50 €	5,50 €
Diagonal	3,40 €	4,40 €
Royal	3,50 €	4,50 €

FONCTIONEMENT CLI

REMBOURSEMENT FACTURES LOISIRS
Justificatifs : Apporter les originaux de ses factures, accompagnés de la **fiche de remboursement** à compléter directement sur le site du C.E. (et à imprimer) à la rubrique CLI / remboursement/

Votre Solde CLI est consultable en ligne.

fonds communs de placement

EN €	SEPT 07	OCT 07
B	56,83	57,22
D	53,47	54,30
F	45,70	45,73
A	27,61	27,65
G	41,35	41,62
C	64,99	65,70
H	56,71	56,99

Retrouvez toutes les infos sur le site www.cemop.org

PETITE BILLETTERIE MARDI ET JEUDI
chez Jean-Louis Raffy
Le VENDREDI, chez Lionel Doufils

PUblication du **C**omité d'**E**tablissement
d'IBM Montpellier *BP 81021, 34006 Montpellier Cx 1*

Directeur de Publication, Rédacteur-en-chef : J.P. Faveraud
Comité de rédaction pour ce numéro : G. Allègre, J.C. Arfélix, F. Buscail, J.P. Faveraud, A. Fort, H. Nivière, M. Stephanus.
Secrétariat de rédaction, mise en page : L. Maury
Illustration : Manuel Lapert **Photo :** crédit C.E.
Imprimerie : Graphisme & Couleurs ; 34430 St Jean-de-Védas.
ISSN 1251-8514 Publication interne du C.E. Reproduction interdite, sauf accord du directeur de publication.

secrétaire C.E. **Jean-Paul Faveraud** ☎ 38 4420 **faveraud@fr.ibm.com**
communication **Sylvie Quentin-Bénard** ☎ 38 6656 **sylquentin@wanadoo.fr**
responsable administratif **Dominique Alessi** ☎ 38 4155 **dominique.alessi@fr.ibm.com**

Toujours sur vos écrans !

www.cemop.org

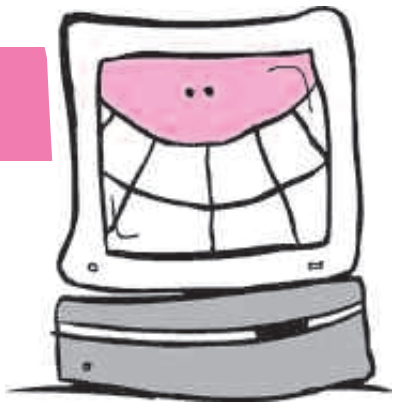

LE SITE INTERNET DU C.E , L'OUTIL INCONTOURNABLE POUR :

Consulter :
- le solde de votre CLI
- la liste des articles de la médiathèque
- les petites annonces
- la liste des spectacles pour lesquels le C.E. propose de la billetterie
- la liste des gîtes et leurs descriptifs détaillés

Obtenir un formulaire :
- demande de remboursement de factures loisirs
- demande de subvention crèches ou activités enfants
- réservation de places pour le secteur culturel
- formulaires spécifiques destinés au personnel du samedi/dimanche

Effectuer des démarches en ligne :
- commandes de chèques vacances
- modification des données personnelles
- création et gestion de petites annonces
- contacter le C.E.

S'informer :
- prestataires proposant des réductions sur les voyages et séjours vacances
- règlements des activités sociales et culturelles et montants des différentes aides accordées par le C.E.
- horaires d'ouverture du C.E. et des différentes permanences (assistante sociale, avocat, photographe, …)
- procès verbaux des réunions C.E., journal La Puce, flash informations, … et d'autres possibilités que vous découvrirez en visitant le site.

ENTRER

LA PAGE D'ACCUEIL

L'accès au site est sécurisé par un mot de passe. Lorsque vous vous connectez, vous arrivez sur la page d'entrée. Vous devez ensuite entrer votre matricule sous la forme :

012345X

(les 6 chiffres + la lettre clé) et votre mot de passe (par défaut les 8 premiers caractères de votre nom, sans espaces, apostrophes ou trait d'union).

QUOI DE NEUF ?

Plusieurs nouveautés sont implémentées à commencer par les informations importantes de dernières minutes , qui apparaissent désormais en haut de l'écran !

QUI A ACCES AU SITE ?

L'accès est ouvert à l'ensemble du personnel de l'établissement en CDI (actif ou en dispense d'activité) ainsi qu'au personnel en CDD ayant un contrat supérieur à 3 mois.

Si vous êtes retraité et que vous souhaitez y accéder,
faites-en la demande par courrier électronique à S. Salvador (sabine-salvador@fr.ibm.com) :
elle vous enverra un identifiant et un mot de passe en retour.

Ensuite vous gérez vous-même votre mot de passe.
Vous pouvez le modifier et si vous le perdez, vous avez la possibilité de récupérer le dernier mot de passe utilisé.(demande de mot de passe sur la page d'accueil)

MODIFIER

SITUATION FAMILIALE

Changements de situation familiale ou de coordonnées :
la base de données du C.E. étant indépendante des fichiers du personnel d'IBM France, il est nécessaire de communiquer au C.E. tout changement intervenant dans votre situation administrative ou familiale.
Un formulaire disponible sur le site internet vous permet d'effectuer cette démarche.

CONTACTEZ LE C.E

Vous pouvez nous joindre via le site internet

S'INFORMER

Retrouvez toute la communication du C.E sur le site au format PDF :

- les comptes-rendus C.E. et C.C.E
- La Puce, les PV des réunions CE
- les flash- infos
- les spectacles etc..

Les règlements
Tous les règlements du C.E.
et le montant des différentes aides accordées au format PDF.

Retrouvez aussi :
- la liste de nos prestataires pour les voyages et les séjours,
- les horaires d'ouvertures du C.E et les différentes permanences.

cemop.org : le C.E en ligne

CONSULTER

■ VOTRE SOLDE CLI

Compte Loisirs Individualisé :
le montant et le solde de votre CLI
sont consultables sur le site (mise à jour quotidienne).

Chèques Vacances :
Il est fortement conseillé de les commander directement à partir du site.

■ LES PETITES ANNONCES sur le site.

■ LA LISTE DES SPECTACLES pour lesquels le C.E propose la billetterie

■ LA LISTE DES GITES ET LEURS DESCRIPTIFS DETAILLES

Descriptifs, photos, plans d'accès, les 7 gîtes en Cévennes loués à l'année par le C.E. figurent sur le site.

■ GERER VOS PETITES ANNONCES EN LIGNE

Il suffit de remplir le formulaire en ligne. Entrez directement votre petite annonce sur le site du C.E. !
Elle sera ensuite validée par l'administrateur, puis mise en ligne et affiché au C.E.
(Pour plus de détails, voir le règlement disponible sur le site).

Dans cette rubrique

Le co-voiturage, utile en cas de problème de transport ponctuel ou si vous souhaitez durablement limiter vos frais de déplacement. Faites une proposition et une demande sur le site et elle sera consultable par tous. Le succès de cette rubrique dépend de vous, n'hésitez pas à l'utiliser !

■ LA LISTE DES ARTICLES DE LA MÉDIATHEQUE

Un moteur de recherche puissant et efficace vous permet de faire des interrogations sur les catalogues complets des livres, CD, CD-Roms ou DVD.

NOUVEAU

Il est possible d'imprimer et
de sauvegarder au format excel, le résultat de votre recherche
en cliquant sur les icônes

OBTENIR UN FORMULAIRE

Les formulaires disponibles sur le site

A votre disposition :
De nombreux formulaires se trouvent sur le site, certains pour passer commande (c'est le cas pour les chèques vacances) d'autres à joindre à vos justificatifs: il vous suffit de les remplir et/ou de les imprimer.

■ DEMANDE DE SUBVENTIONS CRECHE OU ACTIVITES ENFANTS

■ BILLETERIE POUR LE PERSONNEL DU SAMEDI/DIMANCHE

■ COMMANDER VOS CHEQUES VACANCES

■ RESERVATION SECTEUR CULTUREL

■ DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE VOS FACTURES LOISIRS

Toutes les demandes de REMBOURSEMENT de FACTURES LOISIRS doivent être complétées sur le formulaire du site, puis imprimées et retournées au C.E. accompagnées des justificatifs originaux.